

# APPRECIATION TECHNIQUE D'EXPERIMENTATION

Numéro de référence CSTB : 2769-V1

*ATEx de cas a*

**Validité du 07/04/2020 au 30/04/2023**



Copyright : Société GERFLOR

---

L'Appréciation Technique d'expérimentation (ATEx) est une simple opinion à dire d'experts, formulée en l'état des connaissances, sur la base d'un dossier technique produit par le demandeur. (*art. 24*)

---

**A LA DEMANDE DE :**  
**GERFLOR**  
**43 Boulevard Garibaldi**  
**69170 TARARE**

## Appréciation Technique d'Expérimentation n° 2769-V1

Note Liminaire : Le contrôle des informations ayant trait à l'application de la réglementation amiante en vigueur n'entre pas dans le champ de l'appréciation technique d'expérimentation ; il incombe aux agents chargés par l'Etat de ce contrôle.

Selon l'avis du Comité d'Experts en date du 07/04/2020, le demandeur ayant été entendu, la demande d'ATEX ci-dessous définie :

- demandeur : Société GERFLOR, 43 Boulevard Garibaldi, 69170 TARARE
- technique objet de l'expérimentation : Procédé de revêtement de sol PVC « CREATION 55 LOOSELAY ACOUSTIC » comprenant un envers en mousse de polyéthylène, d'épaisseur totale nominale 5,5 mm, présenté en lames de 1220 mm x 228,6 mm ou en dalles de 500 mm x 500 mm, à bords droits, destiné à la pose maintenue en plein dans les locaux intérieurs à l'exclusion des pièces avec présence de baie vitrée, puits de lumière ou fenêtre de toit (y compris ceux munis d'un dispositif d'occultation), et classés au plus :
  - U3 P3 E2 C2 sur les supports à base de liants hydrauliques tels que définis dans la norme NF DTU 53.2, neufs ou anciens non revêtus ou remis à nu, sur chape asphalte conforme au fascicule 8 du Cahier des charges de l'Office des Asphaltes, ainsi que sur plancher surélevé neuf en éléments de béton, d'acier ou d'aluminium conforme à la norme NF DTU 57.1 ;
  - U3 P3 E1 C2 sur les supports neufs ou remis à nu en bois ou panneaux à base de bois tels que définis dans la norme NF DTU 51.3, sur les anciens parquets cloués tels que définis dans la norme NF DTU 51.1, sur les chape fluide à base de sulfate de calcium sous Avis Technique neuve ou ancienne non revêtue ou remise à nu, ainsi que sur plancher surélevé neuf en éléments de bois, de plâtre ou de sulfate de calcium conforme à la norme NF DTU 57.1 ;
  - U3 P3 E1/2 C2 sur ancien revêtement de sol adhérent : carrelage ; dalle semi-plastique (y compris dalles vinyle-amiante) ; revêtement résilient compact (hors revêtement de sol résilient sur mousse) y compris interposé collé sur dalles vinyle-amiante ; peinture de sol et résine coulée.

La pose sur plancher chauffant conforme aux normes NF DTU 65.14 ou NF P 52-303 (DTU 65.7) et sur plancher rayonnant électrique conforme au CPT e-cahier du CSTB 3606\_V3 est visée (hors plancher rayonnant électrique avec revêtement existant conservé). Dans tous les cas, la pose sur plancher chauffant réversible, la pose sur plusieurs couches d'anciens revêtements résilients ainsi que la pose sur ancien plancher surélevé est exclue.

Cette technique est définie dans le dossier enregistré au CSTB sous le numéro ATEX 2769-V1 et résumé dans la fiche sommaire d'identification ci-annexée,

donne lieu à une :

### APPRECIATION TECHNIQUE FAVORABLE A L'EXPERIMENTATION

Remarque importante : Le caractère favorable de cette appréciation ne vaut que pour une durée limitée au **30 avril 2023**, et est subordonné à la mise en application de l'ensemble des recommandations formulées au § 4.

Cette Appréciation, QUI N'A PAS VALEUR D'AVIS TECHNIQUE au sens de l'Arrêté du 21 mars 2012, découle des considérations suivantes :

#### 1°) Sécurité

##### 1.1 – Stabilité des ouvrages

La stabilité du support étant supposée vérifiée, la technique n'a pas d'incidence sur la stabilité de l'ouvrage.

##### 1.2 – Sécurité des intervenants

###### • Sécurité des ouvriers

L'utilisation des produits considérés n'est pas de nature à porter atteinte à la sécurité des ouvriers sur le chantier sous réserve du respect des réglementations en vigueur et des précautions d'emploi décrites dans les fiches techniques et les fiches de données de sécurité des produits de préparation des supports et de mise en œuvre.

Dans tous les cas, l'ensemble des travaux de mise en œuvre sur ancien support amianté relèvent du strict respect de la réglementation en vigueur ; les travaux (dans le cadre de travaux de désamiantage) de dépose des anciennes DVA ou produits contenant de l'amiante y compris sous-jacents ainsi que les travaux de dépose sur supports amiantés (plinthes...) ne sont pas visés par la présente appréciation. Il est rappelé que le contrôle des informations relatives à l'application de la réglementation amiante en vigueur n'entre pas dans le champ de l'Appréciation Technique d'Expérimentation (cf. note liminaire).

###### • Sécurité des usagers

La déclaration des performances N° DOP-026-0003-A du 14/01/2019-FR indique une classification DS qui est la seule information disponible concernant la résistance à la glissance du revêtement de sol (correspondant à un coefficient de frottement dynamique à la surface des sols secs  $\mu > 0,30$  selon NF EN 13893).

Au regard des locaux visés et du type de revêtement, la sécurité des usagers vis-à-vis du risque de chute par glissade paraît essentiellement liée au respect des préconisations d'entretien, notamment afin de limiter au maximum l'apport d'eau lors de l'entretien et d'éviter la stagnation d'eau lors du nettoyage, et, dans les locaux avec accès direct de l'extérieur, à la mise en place d'un dispositif de protection contre l'apport d'humidité.

Le présent document comporte 6 pages dont deux annexes ; il ne peut en être fait état qu'in extenso.

## Appréciation Technique d'Expérimentation n° 2769-V1

### 1.3 – Sécurité en cas d'incendie

Le procédé CREATION 55 LOOSELAY ACOUSTIC fait l'objet du rapport de classement européen de réaction au feu selon la norme NF EN 13501-1 du laboratoire notifié CRET n° 2019/015-1 en date du 14/01/2019, avec classement B<sub>fi</sub>-s1 valable pour le revêtement en pose libre et collée sur panneau de particules de bois non ignifugé de classe C<sub>fi</sub>-s1 de masse volumique  $\geq 510 \text{ kg/m}^3$  et sur fibres-ciment classé A2<sub>fi</sub>-s1 ou A1<sub>fi</sub> de masse volumique  $\geq 1350 \text{ kg/m}^3$ .

Aucune information n'est disponible sur le classement de réaction au feu du revêtement en pose sur ancien revêtement combustible conservé ; dans le cas d'un local dans cette configuration où une exigence de sécurité incendie s'applique, il appartiendra à la Société Gerflor de compléter au cas par cas le rapport par une appréciation émanant d'un laboratoire agréé (Cf. § 5 « Attendus » ci-après).

### 2°) Faisabilité

#### 2.1 – Production

La fabrication du revêtement CREATION 55 LOOSELAY ACOUSTIC relève d'un processus industriel connu et est réalisée pour le compte de GERFLOR par un sous-traitant suivant un cahier des charges contractuel, lequel intègre les spécifications techniques et tolérances admissibles du produit ainsi qu'un plan de contrôles portant sur les caractéristiques des lots fournis. En particulier, le complexage de la sous-couche polyéthylène en envers du revêtement fait l'objet d'un contrôle d'adhérence pour chaque fabrication. Les résultats de contrôle des lots livrés sont fournis à GERFLOR.

La durabilité des caractéristiques mécaniques de la sous-couche d'envers est justifiée au travers d'un essai de fluage en compression selon NF EN 1606 complété par des mesures de raideur dynamique selon NF EN 29052-1 avant et après fluage, avec des résultats concluants. Dans ces conditions, la constance de qualité de fabrication et la durabilité du revêtement apparaissent pouvoir être assurées de façon satisfaisante.

#### 2.2 – Mise en œuvre

Ce revêtement de sol apparaît pouvoir être mis en œuvre par des entreprises de sol ayant l'expérience de la pose de revêtements résilients et qui auront été sensibilisées aux spécificités de pose du revêtement avec emploi d'un produit de maintien, sous réserve du respect de la réglementation en vigueur lors de travaux en présence de produits contenant de l'amiante. La mise en œuvre requiert une reconnaissance et une préparation soignées des supports, tout particulièrement en termes de planéité ainsi que la réalisation d'un calepinage préalable afin de respecter les prescriptions de découpes. Dans le cas des locaux E2, les prescriptions de traitement de calfatage des rives, des tuyauteries traversantes et des pieds d'huissières doivent être respectées.

Le procédé CREATION 55 LOOSELAY ACOUSTIC nécessite la maîtrise de la température du local depuis le stockage des produits sur site (selon les prescriptions de la norme NF DTU 53.2) et la pose (minimum +15°C pour le support et +15°C à +25°C pour l'atmosphère) jusqu'à la mise en service.

L'emploi du revêtement dans les pièces avec présence de baie vitrée, puits de lumière ou fenêtre de toit, même munis d'un dispositif d'occlusion est exclu, au regard des dispositions particulières de mise en œuvre qu'elles requièrent, qui n'ont pas été définies, et des complications et risques qu'elles induisent lors de la mise en œuvre.

#### 2.3 – Entretien

Du fait du mode de pose bord à bord des lames/dalles avec emploi d'un produit de maintien, il convient de limiter au maximum l'apport d'eau lors de l'entretien, notamment en respectant les prescriptions particulières définies par le fabricant.

### 3°) Risques de désordres

Au regard des éléments du dossier, les risques de désordres paraissent limités aux cas suivants :

- Ouvertures de joints ou soulèvement ou bombement localisé des lames/dalles du fait d'une mise en compression entre éléments du revêtement ou entre revêtement et parois (induite par la dilatation thermique des lames/dalles) en cas de non-maîtrise des conditions ambiantes requises lors du stockage, de la pose, des conditions de mise en service du local ou encore de dimensionnement inadapté du jeu en périphérie et au droit des obstacles ;
- Apparition du spectre des jonctions entre éléments, du fait des mouvements possibles des éléments du plancher, dans le cas de la pose sur planchers surélevés et supports à base de bois ;
- Désaffleures ou ouvertures de joints entre lames/dalles ou apparition du spectre des joints entre carreaux en cas de non-respect des prescriptions de reconnaissance et de préparation du support dans le cas de la pose sur ancien carrelage ;
- Infiltration d'eau aux joints entre lames/dalles en cas d'utilisation de trop d'eau lors de l'entretien et infiltrations en rives et aux pénétrations en locaux E2 en cas de non-respect des prescriptions de calfatage, pouvant induire à terme une altération du produit de maintien et un défaut de maintien du revêtement.

### 4°) Recommandations

Au regard du dossier examiné et des risques énoncés, les recommandations sont les suivantes :

La Sté. GERFLOR devra :

- Informer l'entreprise des spécificités de pose du revêtement et lui proposer de l'assister au démarrage des premiers chantiers ;
- Remettre à l'entreprise la notice d'entretien, ou l'informer du lien vers cette notice sur son site internet, et attirer son attention sur la nécessité de limiter au maximum l'apport d'eau lors de l'entretien et de privilégier l'entretien quotidien par gaze ou lingette imprégnée.

## Appréciation Technique d'Expérimentation n° 2769-V1

Le Maître d'ouvrage devra :

- Être informé de l'exigence particulière de température à respecter pour le stockage des produits et leur mise en œuvre ;
- Déclarer l'existence ou non de produits contenant de l'amiante dans le revêtement de sol ou le support existant conformément à la réglementation en vigueur ;
- Veiller à ce que la notice d'entretien du revêtement soit communiquée aux occupants des locaux, ou les informer du lien vers cette notice sur le site internet du fabricant, et attirer leur attention sur la nécessité de limiter au maximum l'apport d'eau lors de l'entretien et de privilégier l'entretien quotidien par gaze ou lingette imprégnée.

Le Maître d'œuvre devra :

- Prendre les dispositions nécessaires afin de s'assurer du respect et du maintien des conditions de température requises, jusqu'à la mise en service du local ;
- S'assurer de la conformité à la réglementation de sécurité incendie en vigueur dans les locaux concernés du classement de réaction au feu du revêtement CREATION 55 LOOSELAY ACOUSTIC dans le cas de la pose sur anciens revêtements combustibles conservés ;

L'entreprise de pose devra :

- S'assurer du respect de l'exigence de température requise pour le stockage et la pose du revêtement, tout au long des travaux jusqu'à la mise en service des locaux ;
- Veiller au respect des préconisations de reconnaissance et de préparation des supports, notamment en ce qui concerne l'exigence de planéité, tout particulièrement dans le cas de la pose sur un ancien carrelage conservé ou un ancien support à base de bois ;
- Respecter les prescriptions de calfatage en rives, au droit des tuyauteries traversantes et en pieds d'huissières en locaux classés E2 ;
- Se conformer à la réglementation en vigueur dans le cas des travaux en présence de produits contenant de l'amiante dans le revêtement de sol ou le support existant ;
- Remettre au Maître d'ouvrage la notice d'entretien ou l'informer du lien vers cette notice sur le site internet du fabricant et attirer son attention sur la nécessité de limiter au maximum l'apport d'eau lors de l'entretien et de privilégier l'entretien quotidien par gaze ou lingette imprégnée.

### 5°) Attendus

Chaque fois que la pose est prévue sur un ancien revêtement de sol combustible conservé et que la réglementation de sécurité incendie le justifie pour les locaux concernés, la société GERFLOR devra produire un justificatif émanant d'un laboratoire agréé permettant d'apprécier la conformité du classement de réaction au feu du revêtement CREATION 55 LOOSELAY ACOUSTIC à la réglementation en vigueur.

### 6°) Rappel

Le demandeur devra communiquer au CSTB, au plus tard au début des travaux, une fiche d'identité de chaque chantier réalisé, précisant l'adresse du chantier, le nom des intervenants concernés, les contrôles spécifiques à réaliser et les caractéristiques principales à la réalisation.

## EN CONCLUSION

En conclusion et sous réserve de la mise en application des recommandations et attendus ci-dessus, le Comité d'Experts considère que :

- La sécurité des intervenants et des utilisateurs est normalement assurée,
- La faisabilité est probable,
- Les risques de désordres sont limités.

Champs sur Marne, le 7 avril 2020

Le Président du Comité d'Experts,

Gilbert FAU

## Appréciation Technique d'Expérimentation n° 2769-V1

### ANNEXE 1

#### FICHE SOMMAIRE D'IDENTIFICATION (1)

Demandeur : Société GERFLOR, 43 Boulevard Garibaldi, 69170 TARARE

Définition de la technique objet de l'expérimentation : Procédé de revêtement de sol PVC « CREATION 55 LOOSELAY ACOUSTIC » comprenant un envers en mousse de polyéthylène, d'épaisseur totale nominale 5,5 mm, présenté en lames de 1220 mm x 228,6 mm ou en dalles de 500 mm x 500 mm, à bords droits, destiné à la pose maintenue en plein.

Domaine d'emploi : Locaux intérieurs à l'exclusion des pièces avec présence de baie vitrée, puits de lumière ou fenêtre de toit (y compris ceux munis d'un dispositif d'occultation), et classés au plus :

- U3 P3 E2 C2 sur les supports à base de liants hydrauliques tels que définis dans la norme NF DTU 53.2, neufs ou anciens non revêtus ou remis à nu, sur chape asphalté conforme au fascicule 8 du Cahier des charges de l'Office des Asphaltes, ainsi que sur plancher surélevé neuf en éléments de béton, d'acier ou d'aluminium conforme à la norme NF DTU 57.1 ;
- U3 P3 E1 C2 sur les supports neufs ou remis à nu en bois ou panneaux à base de bois tels que définis dans la norme NF DTU 51.3, sur les anciens parquets cloués tels que définis dans la norme NF DTU 51.1, sur les chape fluide à base de sulfate de calcium sous Avis Technique neuve ou ancienne non revêtue ou remise à nu, ainsi que sur plancher surélevé neuf en éléments de bois, de plâtre ou de sulfate de calcium conforme à la norme NF DTU 57.1 ;
- U3 P3 E1/2 C2 sur ancien revêtement de sol adhérent : carrelage ; dalle semi-plastique (y compris dalles vinyle-amiante) ; revêtement résilient compact (hors revêtement de sol résilient sur mousse) y compris interposé collé sur dalles vinyle-amiante ; peinture de sol et résine coulée.

La pose sur plancher chauffant conforme aux normes NF DTU 65.14 ou NF P 52-303 (DTU 65.7) et sur plancher rayonnant électrique conforme au CPT e-cahier du CSTB 3606\_V3 est visée (hors plancher rayonnant électrique avec revêtement existant conservé). Dans tous les cas, la pose sur plancher chauffant réversible, la pose sur plusieurs couches d'anciens revêtements résilients ainsi que la pose sur ancien plancher surélevé est exclue.

Mise en œuvre succincte :

- Repérage des parties de support avec présence d'amiante le cas échéant ;
- Reconnaissance et préparation du support selon les dispositions du Dossier Technique ;
- Stockage et conditionnement des lames/dalles dans le local selon les dispositions de la norme NF DTU 53.2, et avec une prescription particulière de température minimale de +15°C pour le support et une température de l'atmosphère comprise entre +15°C et +25°C pour effectuer la pose ;
- Mise en œuvre du revêtement selon les dispositions générales de la norme NF DTU 53.2 complétées par les dispositions particulières du Dossier Technique : calepinage des surfaces, choix du produit de maintien parmi ceux prescrits dans le Dossier Technique, application sur le support lorsque requis du primaire associé, application du produit de maintien à raison de 80 à 150 g/m<sup>2</sup> selon les prescriptions du fabricant, pose des lames/dalles selon les dispositions du Dossier Technique avec arasage en périphérie et marouflage en deux temps ;
- Traitement des finitions : joints de dilatation le cas échéant, jeux périphériques en rives, arrêts et seuils de portes, pieds d'huissières, raccordements aux autres revêtements, traversées de tuyauteries, en fonction du classement E1 ou E2 du local et/ou de la nature du support (avec produits de calfatage et profilés de finition décrits dans le Dossier technique).

(1) La description complète de la technique est donnée dans le dossier déposé au CSTB par le demandeur et enregistré sous le numéro ATEx 2769-V1 et dans le cahier des charges de conception et de mise en œuvre technique (cf. annexe 2) que le fabricant est tenu de communiquer aux utilisateurs du procédé.

**ANNEXE 2**

**CAHIER DES CHARGES DE CONCEPTION ET DE MISE EN OEUVRE**

Ce document comporte 78 pages.

***Revêtement de sol***  
***CREATION 55 LOOSELAY ACOUSTIC***

« Dossier technique établi par le demandeur »

Version tenant compte des remarques formulées par le comité d'Experts

Datée du 25/05/2020

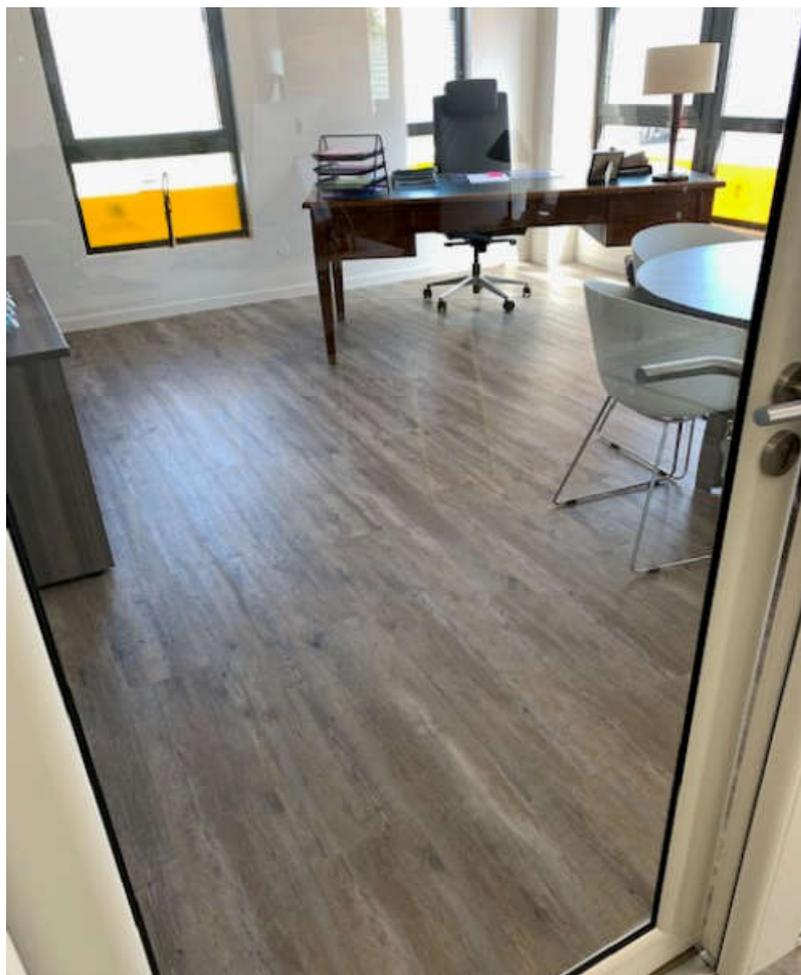
A été enregistré au CSTB sous le n° d'ATEX 2769-V1.

Fin du rapport

***ATEX 2769\_V1***

***Revêtement de sol  
CREATION 55 LOOSELAY ACOUSTIC***

***Société GERFLOR  
25 mai 2020***



# Dossier Technique

## établi par le demandeur

## A. Description

### 1. Principe

CREATION 55 LOOSELAY ACOUSTIC

Revêtement de sol plombant en dalles ou lames à base de PVC, avec envers mousse à propriétés acoustiques, destiné à la pose maintenue en plein dans les locaux intérieurs en travaux neufs ou de rénovation.

### 2. Domaine d'emploi

Domaine d'emploi de ce revêtement de sol : locaux ayant au plus les classements suivants à l'exception des pièces avec baie vitrée, puits de lumière ou fenêtre de toit (y compris ceux munis d'un dispositif d'occultation).

Sont revendiqués les locaux situés en France Métropolitaine.

Support		CREATION 55 LOOSELAY ACOUSTIC	
		Neuf	Rénovation
Support béton / mortier de ciment / Asphalte		U3 P3 E2 C2	U3 P3 E2* C2
Support en bois ou à base de bois Chape sulfate de calcium		U3 P3 E1 C2	U3 P3 E1* C2
Planchers surélevés**	Béton / Aluminium / Acier	U3 P3 E2 C2	
	Bois / Plâtre / Sulfate de calcium	U3 P3 E1 C2	
Anciens revêtements : - Carrelage - Peinture de sol - Résine coulée - Revêtement de sol résilient ou dalle semi-plastique			U3 P3 E1/2* C2

E1, E2 : joints vifs  
\* : Sans surclassement E du local. En travaux de rénovation, le classement E du local doit être conservé  
\*\* Seule la pose maintenue est autorisée

La pose sur plancher chauffant classique à accumulation exécuté selon les normes NF DTU 65.14 ou NF P 52-302 (DTU 65.7) sont visés. Cf. § 6.2.4 de la norme NF DTU 53.2.

La pose sur plancher rayonnant électrique conforme au CPT « Chauffage par Plancher Rayonnant Electrique » (*Cahier 3606 du CSTB*) est possible, hors travaux de rénovation sur revêtement existant conservé.

Dans tous les cas, les planchers surélevés sont exclus en travaux de rénovation.

La pose collée sur anciennes dalles vinyl-amiante est exclue.

En rénovation, la pose sur ancien sol souple en lés n'est admise que dans le cas d'une seule couche d'ancien revêtement.

### 3. Définition qualitative et quantitative

#### 3.1 Type

Revêtement de sol vinylique sur envers mousse présenté en lames ou en dalles, fabriqué essentiellement par calandrage ; il comprend :

- une couche de surface transparente en PVC (revêtue en usine d'une couche de finition polyuréthane) ;
- une couche médiane imprimée ;
- une couche intercalaire calandree avec armature voile de verre ;
- une couche alvéolaire d'envers à relief.

### 3.2 Caractéristiques spécifiées par le fabricant

#### 3.2.1 Caractéristiques géométriques et pondérales

Caractéristiques	Valeurs
<b>Caractéristiques générales</b>	
Dimensions des lames (mm) – ISO 24342	1220 x 228,6
Dimensions des dalles (mm) – ISO 24342	500 x 500
Masse surfacique totale (g/m <sup>2</sup> ) – ISO23997	7600 (+13% / -10%)
Equerrage (mm) – ISO 24342	
- Côté < 400 mm	< 0,25 mm
- Côté > 400 mm	< 0,35 mm
<b>Épaisseur totale</b>	
Épaisseur totale nominale (mm) – ISO 24346	5,50
Écart de la moyenne par rapport à la valeur nominale (mm)	+0,18 / -0,15
Valeur individuelle par rapport à la moyenne (mm)	± 0,20
<b>Caractéristique de la couche de surface</b>	
Épaisseur moyenne (mm)	0,55
<b>Caractéristique de la couche imprimée</b>	
Épaisseur moyenne (mm)	0,10
<b>Caractéristique des couches d'envers calandrées</b>	
Épaisseur moyenne (mm)	3,85
<b>Caractéristique de la couche alvéolaire d'envers</b>	
Épaisseur moyenne (mm)	1,00

#### 3.2.2 Autres caractéristiques d'identification et d'aptitude

Caractéristiques	CREATION 55 LOOSELAY ACOUSTIC
<b>Caractéristiques mécaniques</b>	
Poinçonnement rémanent à 150 minutes (mm) – ISO 24343-1	≤ 0,20
Résistance au pied de meuble (EN 433) (P0 ; 100kg)	OK
Essai de chaise à roulettes (ISO 4918)	OK
<b>Stabilité et cohésion</b>	
Stabilité dimensionnelle à la chaleur (%) – ISO 23999	≤ 0,15
Incurvation à la chaleur (mm) – ISO 23999	≤ 2
Solidité des coloris à la lumière – ISO 105-B02	≥ 6
<b>Résistance thermique</b>	
Etablie à partir de la conductivité thermique déterminée suivant EN 12524 (m <sup>2</sup> .K/W)	0,03
<b>Acoustique</b>	
Isolation aux bruits de chocs – ISO 717-2	19dB

## 4. Présentation - Étiquetage

### 4.1 Aspect

La surface présente un léger grain de surface pour un entretien facilité.

### 4.2 Coloris et dessins

La gamme actuelle (qui pourra être modifiée) comprend 15 coloris.

D'autres coloris pourront être ajoutés à cette gamme.

### 4.3 Éléments

Lames de 1220 x 228,6 mm.  
Dalles de 500 x 500 mm.

### 4.4 Identification

Les emballages comportent le nom et le type ; ceci vaut de la part du fabricant engagement de conformité à la description et aux caractéristiques ci-dessus.

L'épaisseur, le dessin, le coloris, les dimensions, un repère correspondant à la date de fabrication (N° de lot) figurent aussi sur les emballages.

---

## 5. Fabrication et contrôles

---

### 5.1 Fabrication

La fabrication est effectuée pour le compte de la Société GERFLOR sur la base d'un cahier des charges contractuel signé par les 2 parties incluant les spécifications techniques du produit.

### 5.2 Contrôles

Des contrôles ont lieu sur les matières premières, sur les conditions de fonctionnement des matériels de fabrication et sur les produits finis conformément au cahier des charges contractuel signé entre la société GERFLOR et la société sous-traitante.

Le site de production est certifié ISO 9001.

---

## 6. Supports

---

### 6.1 Supports neufs et préparation des supports

#### 6.11 Supports neufs à base de liants hydrauliques

##### 6.111 Nomenclature des supports

Les supports admis sont tous les supports décrits dans la norme NF DTU 53.2 (avril 2007) « Revêtements de sol PVC collés », y compris les planchers chauffants conformes aux normes NF DTU 65.14 et NF P 52-302 (DTU 65.7).

Les planchers rayonnants électriques (PRE) conformes au CPT du CSTB n°3606\_V3 sont également visés.

En outre, sont également admises les chapes fluides à base de ciment, faisant l'objet d'un Avis Technique favorable pour le domaine d'emploi visé.

##### 6.112 Exigences relatives aux supports

Cf. norme NF DTU 53.2 et repris ci-dessous.

Les points suivants sont contrôlés : humidité, microfissures et fissures, cohésion de surface, porosité, planéité, produit de cure.

Les écarts de planéité doivent être :

- < 5 mm sous la règle de 2 m,
- < 1 mm sous la règle de 20 cm.

Les DPM (Documents Particuliers du Marché) indiquent les dispositions permettant de ne pas exposer le revêtement de sol PVC à des remontées d'humidité :

- soit une chape désolidarisée (chape rapportée) assurant la fonction d'une barrière anticapillaire en dessous et en périphérie avec une finition de surface lisse, fine et régulière (voir NF DTU 26.2) ;
- soit la pose du revêtement sur une barrière adhérente pour sol sur support humide ou exposé à des reprises d'humidité (bénéficiant d'un Avis Technique). Cette solution n'est envisageable que sur un dallage armé (voir la norme NF P 11- 213 Référence DTU 13.3).

Le choix de l'une des solutions techniques décrites ci-dessus est inscrit dans les DPM (Documents Particuliers du Marché).

Les supports exposés à des reprises d'humidité sont les suivants :

- Dallage y compris dans le cas où les documents particuliers du marché (DPM) ont prévu une interface anti-capillaire ou pare-vapeur entre la forme et le corps du dallage,
- Chape ou dalle adhérente sur dallage sur terre plein,
- Plancher sur vide sanitaire non ventilé,
- Plancher au-dessus d'un local à très forte hygrométrie au sens de l'article 6.4.2.1 de la norme NF DTU 20.1 P4,
- Support dont sa configuration peut conduire à un confinement de l'humidité, en particulier les cas suivants :
  - Plancher constitué d'une dalle en béton coulée sur bacs acier collaborants,
  - Dalle en béton coulée sur un ouvrage d'étanchéité à base de produits hydrocarbonés réalisé conformément au DTU 43.6 ou à base de résine de synthèse (système d'étanchéité liquide (SEL)) réalisé conformément à l'avis technique ou aux règles professionnelles,

##### 6.113 Travaux préparatoires

Ce sont ceux décrits à l'article 6.2 de la norme NF DTU 53.2

#### Préparation mécanique

Les surfaces doivent être soigneusement préparées de façon à les débarrasser de toutes souillures, de laitance de ciment, de produits de cure ou tout autre corps étranger.

Les procédés mécaniques doivent être mis en œuvre en fonction de l'état du support, de l'importance des surfaces à traiter et de leur localisation : grenailage, ponçage abrasif, meulage, rabotage, sablage diamanté.

#### Fissures

Les fissures comprises entre 0,3 mm et 0,8 mm sont traitées conformément au §6.2.1.3 de la norme NF DTU 52.3.

#### Joint du support

Les joints de retrait et de construction sont traités conformément au § 6.2.1.5 de la norme NF DTU 52.3.

Les joints de dilatation sont respectés après nettoyage soigneux : des profilés d'arrêt sont disposés de part et d'autre du joint (cf. Article 7.5).

#### Ragréage

Lorsque les exigences relatives au support ne permettent pas une pose directe du revêtement, réalisation d'un enduit de sol QB (appliqué avec le primaire adapté) et au moins classé P3.

Il est mis en œuvre conformément à la norme NF DTU 53.2 et au Cahier du CSTB 3634\_V2 de Novembre 2012 après préparation du support (traitement des fissures et des joints, mise en œuvre d'une protection contre les remontées d'humidité le cas échéant) comme indiqué dans ce document.

## 6.12 Chapes fluides à base de sulfate de calcium

### 6.121 Nomenclature des supports

Sont admises les chapes fluides à base de sulfate de calcium faisant l'objet d'un Avis Technique ou DTA favorable et en vigueur pour le domaine d'emploi visé.

### 6.122 Exigences relatives aux supports

Ce sont celles prescrites par l'Avis Technique/DTA de la chape pour la pose d'un revêtement de sol PVC collé.

### 6.123 Travaux préparatoires

Les prescriptions du §6.113 du présent document s'appliquent.

## 6.13 Supports neufs à base de bois

### 6.131 Nomenclature des supports

Les supports admis sont les planchers en bois ou en panneaux à base de bois conformément à la norme NF P 63-203-1-1 (DTU 51.3).

### 6.132 Exigences relatives aux supports

Cf. norme NF DTU 53.2.

### 6.133 Travaux préparatoires

Lorsque les exigences relatives au support ne permettent pas une pose directe du revêtement, réalisation d'un enduit de sol QB (appliqué avec le primaire adapté et compatible pour les supports bois) et au moins classé P3 ; il est mis en œuvre conformément à la norme NF DTU 53.2 et au Cahier du CSTB 3634\_V2 de Novembre 2012.

## 6.14 Chapes asphalte

### 6.141 Nomenclature

Les supports à base d'asphalte visés par le présent document sont réalisés conformément aux dispositions du fascicule 8 du « Cahier des Charges de l'Office des Asphaltes » relatif aux « Chapes asphalte en sous-couche de revêtements de sol » (asphalte type AF du fascicule 10).

L'épaisseur nominale de 20 mm est portée à 25 mm pour les locaux classés P3.

### 6.142 Exigences relatives aux supports

Cf. Cahier des Charges de l'Office des Asphaltes.

### 6.143 Travaux préparatoires

Un enduit de ragréage ou de dressage adapté à cet usage et bénéficiant d'un certificat QB favorable doit toujours être mis en œuvre sur la totalité de la surface.

## 6.15 Planchers surélevés neuf (à libre accès)

### 6.151 Nomenclature des supports

Les planchers surélevés (techniques) sont conformes à la norme NF DTU 57.1.

Seule la pose maintenue sur ces supports est autorisée.

### 6.152 Exigences relatives aux supports

Cf. norme NF DTU 57.1.

La flèche sous une règle de 2 m en n'importe quelle localisation de la surface du plancher surélevé ne doit pas excéder 2 mm.

Les éléments de plancher métallique surélevé doivent avoir subi un traitement de protection, soit par galvanisation, soit par électro-déposition, soit par revêtement organique approprié.

## 6.2 Supports en rénovation

### 6.21 Nomenclature des supports

Les supports admis sont les suivants :

- Les supports à base de liants hydrauliques, décrits dans la norme NF DTU 53.2, après dépose de l'ancien revêtement, avec conservation de l'enduit de sol le cas échéant ;
- Les supports à base de bois tels que décrits dans la norme NF P 63-203 (DTU 51.3), et les anciens parquets cloués sur lambourdes ou solivage exécutés conformément à la norme NF P 63-201 (DTU 51.1) ;
- Les anciens revêtements de sol conservés :
  - sols en place : carrelage, sol résilient (en lés ou en dalles semi-flexibles), peintures / résine coulées, répondant aux exigences du *Cahier du CSTB 3635\_V2 de 11/2012* « Exécution des enduits de sol intérieurs pour la pose de revêtements de sol – rénovation » ;
  - sols en place : dalles vinyl-amiante (Ces supports sont exclus en pose collée).

### 6.22 Préparation

Une étude préalable de l'état du support est réalisée conformément au *Cahier 3635\_V2 du CSTB de 11/2012* « Exécution des enduits de sol intérieurs pour la pose de revêtements de sol – rénovation ».

Elle a pour objet :

- de mesurer la planéité ;
- de définir les zones de l'ancien sol à conserver ou à déposer ;
- de repérer les fissures et joints de fractionnement qui doivent être traités ;
- de déterminer la nature des chapes.

#### Cas des anciens supports exposés à des remontées d'humidité

Dans le cas d'un ancien support exposé à des reprises d'humidité (Par exemple dallage y compris revêtu d'un carrelage), une étude préalable permettra de vérifier la présence ou non d'un ouvrage d'interposition ou d'un procédé barrière assurant la protection contre les remontées d'humidité. Dans le cas où le résultat de l'étude montre l'absence d'un tel ouvrage, une protection contre les remontées d'humidité devra être réalisée comme précisé ci-avant (Cf §6.112).

Les supports exposés à des remontées d'humidités sont ceux définis au §6.13 recouvert ou non d'un carrelage.

## **Anciens supports hydrauliques mis à nu ou non recouverts y compris béton avec finition par saupoudrage et coulis**

Les exigences sur les anciens supports à base de liants hydrauliques sont celles définies dans le § 6.112.

Le support est préparé comme indiqué dans le *Cahier du CSTB 3635\_V2 du CSTB de 11/2012* ; les travaux comprennent en particulier :

- l'élimination des résidus de colle,
- la conservation ou la dépose de l'enduit existant,
- la remise en conformité de la planéité du support :
  - traitement des bosses par rabotage,
  - traitement des flaches.

Les travaux préparatoires sont réalisés dans les conditions définies au paragraphe 6.113 du présent Dossier Technique.

### **Support à base de bois**

Selon le *Cahier du CSTB 3635\_V2 du CSTB de 11/2012*, la pose sur les parquets à lames clouées nécessite la mise en œuvre d'un enduit de sol, bénéficiant d'un certificat « QB » (appliqué avec le primaire adapté) visant son application sur support bois, appliqué directement après préparation du support.

Le support est préparé comme indiqué dans le *Cahier du CSTB 3635\_V2* (cf. § E2.1 travaux préparatoires).

La pose sur parquets à lames clouées, après exécution d'un plancher de doublage, doit répondre aux exigences du DTU 51.3.

Dans le cas de la pose maintenue, il convient :

- de procéder à un ponçage en cas de désaffleurs supérieurs à 1mm,
- de traiter les joints entre éléments présentant une ouverture supérieure à 3 mm avec un enduit approprié.

### **Carrelage existant**

Une étude préalable de l'état du revêtement existant est réalisée comme indiqué dans le *Cahier du CSTB 3635\_V2 du CSTB de 11/2012*.

Si l'étude montre que moins de 10% de la surface présente des défauts, le support est préparé comme indiqué dans le *Cahier du CSTB 3635\_V2 du CSTB de 11/2012* à l'exception de la préparation mécanique par ponçage ou grenailage qui n'est pas nécessaire dans le seul cas de la pose maintenue.

Le sol est ensuite dépoussiéré par une aspiration soignée, lessivé, puis rincé soigneusement si nécessaire.

En outre, il convient en particulier d'appliquer un enduit de sol lorsque la largeur des joints entre carreaux est supérieure à 4 mm et/ou la profondeur des joints est supérieure à 1 mm ou lorsque le carrelage présente un désaflleur.

### **Revêtements souples en lés**

Seule la pose sur anciens revêtements linoléum, caoutchouc et vinyles compacts (homogènes ou hétérogènes) est admise ; la pose sur revêtements résilients sur mousse, vinyle expansé relief, linoléum sur mousse ou caoutchouc sur mousse est exclue, ils devront donc être préalablement déposés.

Une étude préalable de l'état du revêtement existant est réalisée comme indiqué dans le *Cahier du CSTB 3635\_V2 du CSTB de 11/2012*.

A l'issue de cette étude :

- Si plus de 10 % de la surface à recouvrir est manquante, non-adhérente ou présente des défauts dans un même local, l'ensemble du revêtement est déposé ; le sol est alors préparé comme indiqué en 6.22.
- Si moins de 10 % de la surface à recouvrir est manquante ou non-adhérente dans un même local, les dalles décollées non abîmées sont à nouveau collées et les parties manquantes ou déposées sont rebouchées avec un enduit de dressage, QB avec primaire adapté.

Le sol est ensuite dépoussiéré par une aspiration soignée, lessivé, puis rincé soigneusement si nécessaire.

### **Dalles semi-flexibles (amiantées ou non)**

Une étude préalable de l'état du revêtement existant est réalisée comme indiqué dans le *Cahier du CSTB 3635\_V2 du CSTB de 11/2012*.

A l'issue de cette étude :

- Si plus de 10 % de la surface à recouvrir est manquante, non-adhérente ou présente des défauts dans un même local, l'ensemble du revêtement est déposé ; le sol est alors préparé comme indiqué en 6.22.
- Si moins de 10 % de la surface à recouvrir est manquante ou non-adhérente dans un même local, les zones décollées non abîmées sont à nouveau collées et les parties manquantes ou déposées sont rebouchées avec un enduit de dressage « QB », avec primaire adapté.

Le sol est ensuite dépoussiéré par une aspiration soignée, lessivé, puis rincé soigneusement si nécessaire.

### **Dans le cas des dalles vinyl-amiante (exclues en pose collée) :**

L'ensemble des interventions, la reconnaissance, la conservation ou la dépose totale ou partielle de l'ancien ouvrage, doit être réalisé dans le strict respect de la réglementation en vigueur qui précise, entre autres, les modalités selon lesquelles la protection des travailleurs contre les risques d'exposition à l'inhalation des poussières d'amiante est assurée.

### **Peinture de sol**

Cf. *Cahier 3635\_V2 du CSTB de 11/2012* : L'étude préalable comporte un examen visuel général.

Les zones avec défauts sont déposées par ponçage à sec ou grenailage.

Les peintures de sol conservées sont préparées par ponçage, puis lessivage, puis :

- Si l'état du support est conforme aux critères du § 6 du *Cahier 3635\_V2 du CSTB de 11/2012*, le revêtement de sol est directement mis en œuvre.
- Si l'état du support n'est pas conforme aux critères du § 6 du *Cahier 3635\_V2 du CSTB de 11/2012*, l'enduit de sol est mis en œuvre selon le § 7.

### **Sols en résines coulées**

Exécution des enduits de sol intérieurs pour la pose de revêtements de sol - Rénovation - *Cahier 3635\_V2 du CSTB de 11/2012* (§D page 12).

Les sols en résine sans défaut sont conservés.

Les sols en résine avec défauts sont déposés en totalité.

---

## **7. Pose avec un produit de maintien**

### **7.1 Matériaux associés**

Tous ces produits doivent être utilisés conformément à leur étiquetage et à la réglementation en vigueur.

La mise en œuvre du produit de maintien est réalisée sur les supports préparés et réceptionnés conformément aux prescriptions des paragraphes 6.1 et 6.2 du présent document.

### 7.11 Produits de maintien

Le fabricant du revêtement prescrit les produits de maintien de type résines acryliques en émulsion listés ci-dessous :

Nom	Fabricant/Distributeur
ADHESITECH	BOSTIK
SADER ADHESIF	BOSTIK SADER
NOGLISS	BOSTIK MIPLACOL
DALFIX	BOSTIK MANG
TEC 542	HB FULLER
U2100	UZIN

L'emploi d'adhésifs autres que ceux mentionnés ci-dessus est subordonné à leur validation par le fabricant et son accord.

### 7.12 Primaire (Sur panneaux dérivés du bois)

Sur les supports bois, un primaire sera utilisé avant application du produit de maintien.

Le primaire doit être associé avec le produit de maintien

Nom	Fabricant/Distributeur
TEC 044/2	HB FULLER
PE 260	UZIN

## 7.2 Stockage et conditions de pose

Cf. § 6.1.5 de la norme NF DTU 53.2 « Revêtements de sol plastiques collés » (avril 2007) modifiée comme suit :  
La température minimale (du support et de l'atmosphère) nécessaire pour effectuer la pose doit être de + 15 °C.  
La température maximale de l'atmosphère ne devra pas dépasser +25°C lors de la pose.

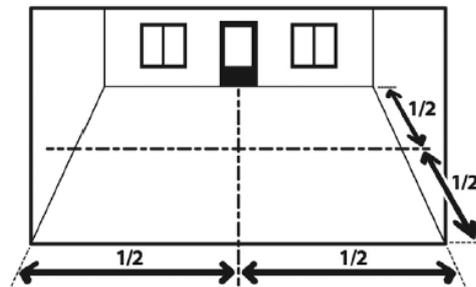
## 7.3 Pose

### 7.31 Calepinage et disposition des dalles/lames

Cf. chapitre 6 et § 6.3.2 et 6.3.3 de la norme NF DTU 53.2.

Tracer les axes de départ suivant les dispositions ci-dessous :

- Centrer une rangée de dalles/lames sur les accès principaux,
- Vérifier que les dalles/lames de coupe périphériques seront supérieures à une demi-dalle/lame.



La pose des dalles et lames s'effectue comme défini ci-dessous :

- à joints vifs ;
- à sens contrarié à 90° pour les dalles ;
- dans le même sens pour les lames. La pose s'effectue en ménageant un décalage minimum d'un tiers de la longueur de lame en chaque rangée ;

### 7.32 Application du produit de maintien

L'application du produit de maintien se fera par simple encollage à raison de 80 à 150 g/m<sup>2</sup> avec une spatule dentée fine type A4 ou A1 (spécification TKB) ou avec un rouleau selon les spécifications du fabricant du produit de maintien.

Sur chapes fluides à base de sulfate de calcium, suivre les indications du fabricant de colle (application préalable d'un primaire,...)

Avant emploi, le produit de maintien est soigneusement homogénéisé. Il y a lieu de respecter les indications d'emploi des fabricants de produit de maintien notamment le temps de gommage et le temps ouvert pratique.

Dans tous les cas, le produit de maintien est appliqué sur toute la surface du local à traiter.

Le ruban adhésif FIX&FREE 740 est déroulé bord à bord et est appliqué sur toute la surface. Le film de protection de l'adhésif est retiré au fur et à mesure de l'avancement de la pose des dalles/lames.

### 7.33 Pose du revêtement

Après gommage total de l'adhésif de maintien, la pose du revêtement peut être effectuée.

La pose des dalles est réalisée en escalier.

La pose des lames est réalisée par rangées avec décalage d'un tiers de la longueur des lames entre chaque rangée afin d'obtenir un alignement de joint toutes les trois rangées.

Lors de la pose, la vérification de l'alignement des joints doit être effectuée régulièrement.

La découpe en périphérie des dalles se fait par report et au cutter (Cf. Annexe).

### 7.34 Marouflage

Un marouflage est obligatoire et s'effectue en deux temps :

- Manuel à l'aide d'une cale à maroufler au fur et mesure de l'avancement ;
- A l'aide d'un rouleau à maroufler, passer sur la totalité de la surface à la fin des opérations.

## 7.4 Plancher chauffant

La pose sur plancher chauffant classique à accumulation exécuté selon les normes NF DTU 65.14 ou NF P 52-302 (DTU 65.7) est possible. Cf. § 6.2.4 de la norme NF DTU 53.2.

La pose sur plancher rayonnant électrique conforme au CPT « Chauffage par Plancher Rayonnant Electrique » (*Cahier 3606 du CSTB*) est possible, hors travaux de rénovation sur revêtement existant conservé.

## 7.5 Traitement des joints de dilatation

Pour un joint affleurant, le profilé CJ 20+5 avec bandes PVC de la Société ROMUS est mis en œuvre ; le revêtement est coupé le long du joint et est soudé sur le joint souple (Cf Annexe).

Le joint de dilatation peut aussi être traité par un profilé de recouvrement mis en œuvre en surépaisseur sur le revêtement ; il est fixé sur un seul côté.

## 7.6 Raccordement aux revêtements adjacents

Il est traité par recouvrement de la jonction à l'aide d'un profilé adapté choisi dans la gamme de la Société ROMUS ou équivalent en fonction des caractéristiques et notamment de l'épaisseur du revêtement contigu au revêtement CREATION 55 LOOSELAY ACOUSTIC. (Cf Annexe)

## 7.7 Traitement des joints périphériques

Dans les locaux classés E1, le revêtement est simplement découpé en périphérie ; le jeu peut être recouvert par une plinthe rapportée en bois (naturel, à vernir ou à peindre) ou en matière plastique.

Dans les locaux classés E2, le revêtement est arasé en périphérie et le jeu est traité par remplissage à l'aide d'un mastic MS Polymère ; le joint peut ensuite être recouvert par une plinthe.

La mise en œuvre des plinthes doit s'effectuer après la pose des lames/dalles CREATION 55 LOOSELAY ACOUSTIC.

## 7.8 Traitement du raccordement aux tuyauteries traversantes et aux pieds d'huisseries

Le revêtement est découpé et le jeu de découpe est mastiqué avec un mastic MS Polymère.

---

## 8. Mise en service

Dans le cas de la pose maintenue, la mise en service peut intervenir dès le lendemain de la pose du revêtement.

---

## 9. Assistance Technique aux entreprises

### 9.1 Soutien à la préconisation

La Société GERFLOR est en mesure d'intervenir sur demande de l'entreprise titulaire des travaux.

### 9.2 Soutien lors du chantier

La Société GERFLOR est en mesure d'assister l'entreprise lors du démarrage du chantier si cette dernière lui en fait la demande.

---

## 10. Entretien - Utilisation

Le revêtement CREATION 55 LOOSELAY ACOUSTIC étant destiné à une pose maintenue en plein, utiliser le moins d'eau possible lors de l'entretien.

Le fabricant préconise les dispositions suivantes :

- Entretien journalier : détergent neutre en balayage humide avec balai trapèze équipé, de préférence, de gazes à usage unique, antistatiques et/ou pré imprégnée ou balai à franges ou gaze jetable en microfibre ; Ce nettoyage humide est à alterner avec balayage à sec journalier ;
- Entretien périodique : nettoyage par autolaveuse, rotocleaner ou mono brosse basse vitesse avec disque rouge, récupérateur d'eau et détergent neutre pulvérisé ;
- Ne jamais cirer, le matériau étant traité en surface la métallisation est à appliquer suivant l'aspect final désiré ;
- Ne jamais employer d'abrasifs (disques brun ou noir, tampons à recurer) pour éviter la détérioration de le vernis de finition usine.

Se reporter aux notices d'entretien diffusées par le fabricant du revêtement à l'adresse suivante : <https://www.gerflor.fr/services-pro/bibliotheque-virtuelle-professionnels/protocole-entretien-produits.html> (sélectionner LVT - Fiche d'entretien)

# B. Résultats expérimentaux

### Réaction au feu

- Classement Br<sub>i</sub>-s1, valable en pose libre sur support panneau de particules de bois non ignifugé classés Cfl-s1 et de masse volumique  $\geq 510$  kg/m<sup>3</sup> et sur support fibres-ciment A2fl-s1 ou A1fl de masse volumique  $\geq 1350$  kg/m<sup>3</sup>. (Rapport du CRET n° 2019/015-1 du 14/01/2019) ;

### Acoustique

- Essai de type initial selon EN ISO 717-2 :  $\Delta_{Lw} = 19$  dB
  - Sonorité à la marche selon NF S 31-074 : Classe B  
(Rapport d'essai du CSTB n° AC18-26078620)
  - Fluage en compression à température ambiante à 5 kPa, à 122 jours (selon : NF EN 1606:2013) ;
  - Rapport d'essais du CSTB n° HO-20E19090 du 10/03/2020
  - Variation de raideur dynamique entre avant et après fluage (selon : NF EN 29052-1) ;
- Rapport d'essais du CSTB n° AC19-26084057

### Aptitude à l'emploi

- Epaisseur totale
- Epaisseur couche d'usure
- Poids total
- Dimensions des lames/dalles
- Equerrage/Rectitude
- Stabilité dimensionnelle à la chaleur et curling
- Poinçonnement rémanent

- Chaise à roulettes (25.000 cycles)
- Pelage de la couche d'usure
- Dilatation des lames/dalles entre 12 et 38°C
- Résistance au déplacement simulé d'un pied de meuble (P0 ; 100kg)
- Isolation aux bruits de chocs et sonorité à la marche

*(Rapport d'essais du laboratoire GERFLOR n° AD-18-0580 du 05/12/2018).*

- Isolation aux bruits de chocs après 25.000 cycles de chaise à roulettes selon ISO 4918  
*(Rapport d'essais du laboratoire GERFLOR n° AD-19-0305 du 21/05/2019).*
- Essai fonctionnel de stabilité dimensionnelle et incurvation à la chaleur
  - cycles de variations de température ambiante
  - cycles d'exposition à un rayonnement thermique

*(Rapport d'essais du laboratoire Résilients du CSTB n°R2EM-RES-19-26078267/1 du 28/03/2019)*

## C. Références

### C1. Données Environnementales

Le revêtement de sol CREATION 55 LOOSELAY ACOUSTIC ne fait pas l'objet d'une Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire (FDES) conforme à la norme NF P 01-010.

Les données issues des FDES ont pour objet de servir au calcul des impacts environnementaux des ouvrages dans lesquels le produit visé est susceptible d'être intégré.

### C2. Autres références

Début de la fabrication industrielle et des premiers chantiers : 2018.

Quantité posée : 3 000 m<sup>2</sup>.

## Tableaux et figures du Dossier Technique

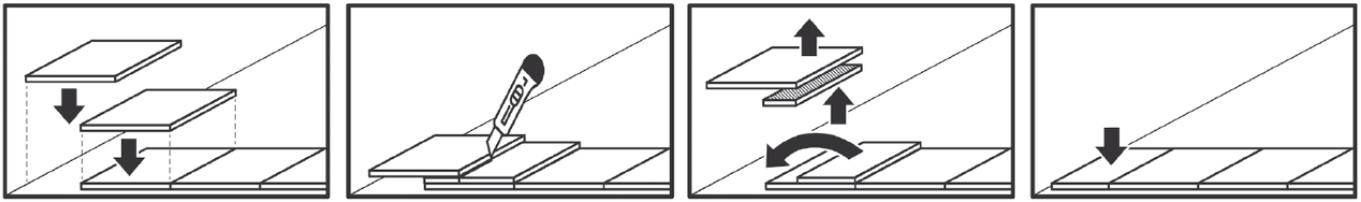


Figure 1 : Découpe périphérique des dalles CREATION 55 LOOSELAY ACOUSTIC

## SEUILS - COUVRE-JOINTS

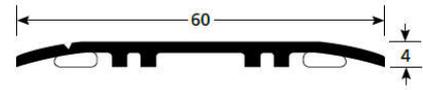
## Couvre-joints de dilatation

### COUVRE-JOINTS DE SOL ALU

#### BORDS DROITS

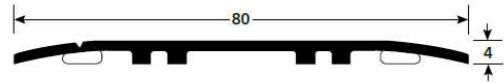


**+** Si passage important privilégiez 1 côté percé + 1 côté adhésif



Référence	Longueur	Matière	Type	Prix HT
2806	3,40 m	Alu incolore	2 côtés adhésifs	
2801			1 côté adhésif 1 côté percé	

Charge admissible: 8,1 kg/cm<sup>2</sup>

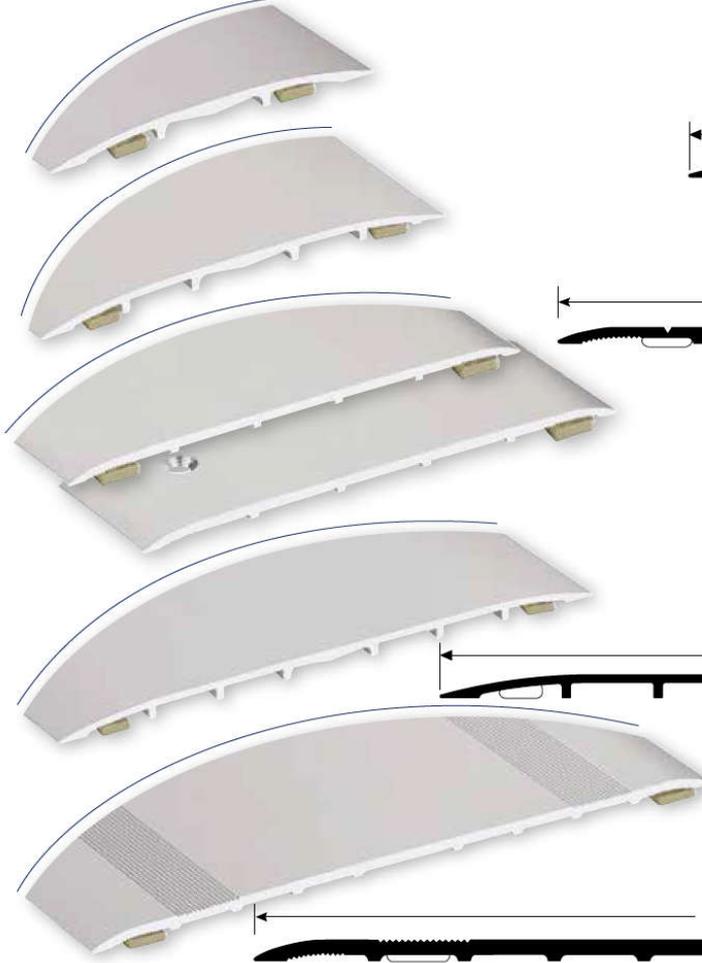


Référence	Longueur	Matière	Type	Prix HT
2816	3,40 m	Alu incolore	2 côtés adhésifs	
2811			1 côté adhésif 1 côté percé	

Charge admissible: 28,30 kg/cm<sup>2</sup>

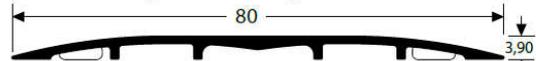
#### BORDS BISEAUTÉS

Bords spécialement étudiés pour faciliter le passage de chariots sans soubresauts. Spécial hôpitaux.



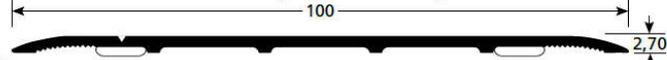
Référence	Longueur	Matière	Type	Prix HT
2821	3,00 m	Alu incolore	2 côtés adhésifs	

Charge admissible : 19 kg/cm<sup>2</sup>



Référence	Longueur	Matière	Type	Prix HT
2820	3,00 m	Alu incolore	2 côtés adhésifs	

Charge admissible : 56,9 kg/cm<sup>2</sup>



Référence	Longueur	Matière	Type	Prix HT
2814	3,00 m	Alu incolore	2 côtés adhésifs	
2815	3,00 m	Alu incolore	1 côté adhésif 1 côté percé	

Charge admissible : 74,4 kg/cm<sup>2</sup>

Référence	Longueur	Matière	Type	Prix HT
2822	3,00 m	Alu incolore	2 côtés adhésifs	

Charge admissible : 66,4 kg/cm<sup>2</sup>



Référence	Longueur	Matière	Type	Prix HT
2819	3,00 m	Alu incolore	2 côtés adhésifs	

Charge admissible : 54,2 kg/cm<sup>2</sup>



Charges admissibles : Uniformément réparties sur la largeur du profil.

**ROMUS**

81

# Seuils de porte

## Arrêts - rampes

### Rampes d'accès

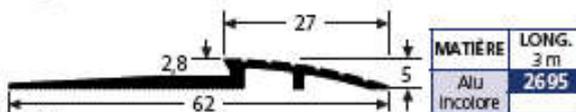
**ROMUS**

● RAMPES D'ACCÈS 2,8 mm



Facilite l'accès aux zones posées avec des sols PVC ou dalles LVT.

**+** Pour flots en magasin

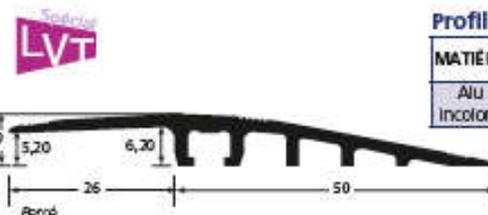


MATIÈRE	LONG.
Alu Incolore	3 m
	2695

● RAMPE D'ACCÈS 6 mm



Facilite l'accès aux zones posées avec des dalles embottables à queue d'arronde du type GTI (Gerflor).



Profil	
MATIÈRE	LONG.
Alu Incolore	3 m
	2630

Boîte de 50 Vis Inox Cruciforme	Ø x L
	4 x 50
	94129



Angle sortant	2633
Angle rentrant	2632

Livré avec kit de connexions.

● RAMPE D'ACCÈS 8 mm



Pour permettre facilement l'accès aux chariots (supermarchés) ou pour délimiter des zones en magasin.



Alu brut	LONG.
Percé	3,00 m
	2650

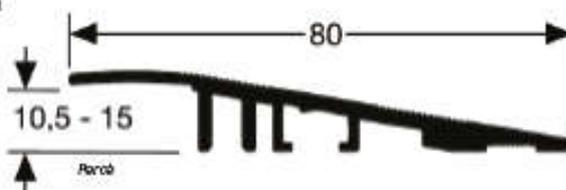
● RAMPE D'ACCÈS 10-15 mm



Facilite l'accès de trepalette, chariots, fauteuils roulants. Extrêmement robuste.



Légèrement relevés pour sols de 10,5 à 15 mm (charges plus légères)



MATIÈRE	LONG.
Alu Incolore	2,70 m
Alu titane	2621
	2625

# Seuils de porte

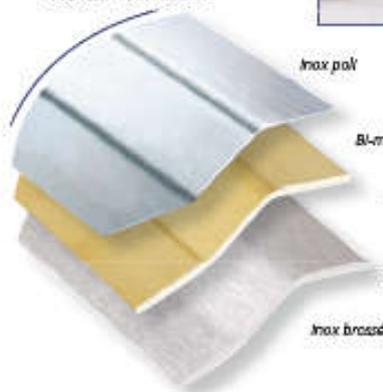
## Rattrapage de niveaux

### Différences de niveaux



#### D.N. ADHÉSIVES

Employées pour combler des dénivellations importantes. Très utilisées pour les planchers rapportés, parquets collés, carrelages. Adhésif «VERITACK».



#### LIVRÉ EN VRAC

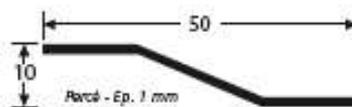
Larg.	Hauteur compensée	LONGUEUR 3,00 m	
		MATIÈRE	Ep 1 mm
30 mm	de 4 mm à 9 mm	Inox	26 10
		Inox brossé	26 16
		Bi-métal	26 11
40 mm	de 6 mm à 12 mm	Inox	26 14
		Bi-métal	26 15
50 mm	de 8 mm à 14 mm	Inox	26 12
		Inox brossé	26 17
		Bi-métal	26 13

#### Livré sous gaine accrochable

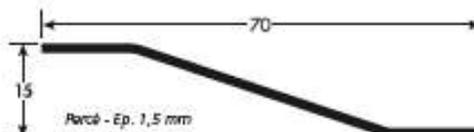
LONGUEUR		
0,83 m	0,93 m	1,86 m
301177	301178	301179
	301216	
	301182	
301221	301222	301223
301231	301232	301233
301185	301186	301187
	301217	
	301190	

#### D.N. PERCÉES

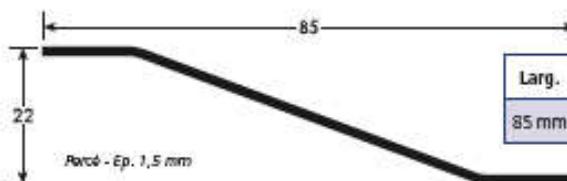
Pour rattraper des dénivellations importantes. Trous alternés.



Larg.	Matière	Longueur
50 mm	Inox brossé	2,50 m 2088



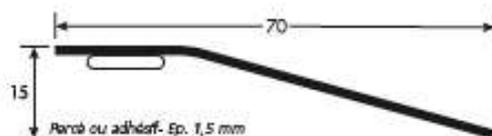
Larg.	Matière	Longueur
70 mm	Inox brossé	2,50 m 2085



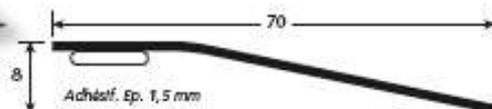
Larg.	Matière	Longueur
85 mm	Inox brossé	2,50 m 2086

#### ARRÊTS DÉNIVELÉS

Pour la finition d'un parquet ou un carrelage avec une pente douce.



Larg.	Matière	Longueur
70 mm. Percé	Inox brossé	2,50 m 1928
70 mm. Adhésif		1929



Larg.	Matière	Longueur
70 mm.	Inox brossé	2,50 m 1927